



CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
**CITÉ DES ARTS DE  
LA MARIONNETTE**

CAHIER DES CHARGES  
APPELS A PROJET  
**SOUTIEN A LA  
CRÉATION ARTISTIQUE**





CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

**CITÉ DES ARTS DE LA MARIONNETTE**

\_\_\_\_\_



## CAHIER DES CHARGES APPELS A PROJET **SOUTIEN A LA CRÉATION ARTISTIQUE**

P3	Table des matières
P4-5	Contexte des appels à projet
<b>P6</b>	<b>Pilier 1 - Appel à projet « Recherche, expérimentation »</b>
<b>P7</b>	<b>Pilier 2 - Appel à projet « Soutien à la diffusion »</b>
P8-11	Axe 1 : Un été au Forum
P12-13	Axe 2 : La marionnette dans les grands rendez-vous de CMZ
P14-15	Axe 3 : Un nouveau temps fort marionnettique
<b>P16</b>	<b>Pilier 3 - Le « regard artistique croisé sur les projets »</b>
P17	Calendrier de l'appel à projet
P18	Evaluation des projets
P19	Dépôt des candidatures



## CONTEXTE DES APPELS À PROJET

Là où Charles de Gonzague, Duc de Nevers, a construit une ville nouvelle quasi ex-nihilo au XVII<sup>e</sup> siècle, il s'agit aujourd'hui avec cette cité de réenchanter la ville avec les arts de la marionnette.

Avec la tenue, tous les deux ans, du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes (FMTM), la présence de l'Institut International de la Marionnette (IIM) et l'École Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette (ESNAM) et les collections du musée de l'Ardenne, musée de France municipal, Charleville-Mézières est reconnue comme la capitale mondiale de la marionnette.

Le projet de la Cité des Arts de la Marionnette est né d'un constat partagé selon lequel les ressources existantes liées aux arts de la marionnette étaient peu visibles, mal connues et menacées faute de plus d'interactions avec le grand public alors que les arts de la marionnette sont un marqueur de l'identité de Charleville-Mézières.

Ce constat a conduit à une réflexion commune des acteurs de la marionnette, initiée en 2016, sous l'égide de la Ville de Charleville-Mézières et de la Préfecture des Ardennes avec la participation active des deux institutions historiques, le Festival mondial des théâtres de marionnettes (FMTM) et l'Institut International de la Marionnette (IIM).

La Cité des arts de la marionnette s'inscrit bien au-delà d'une simple recomposition géographique et bâtementaire permettant de doter chaque acteur des outils nécessaires à son développement et à ses ambitions. Elle conforte le statut de capitale mondiale de la marionnette de Charleville-Mézières en ancrant une véritable dynamique collaborative transversale et place le public et l'artiste au cœur du projet.

Cette opération globale d'un montant prévisionnel de 15 785 000 € TTC se compose des éléments suivants :

### 1. Création de réserves muséales

Elles sont un préalable à l'extension du musée de l'Ardenne réalisée dans le cadre de son Projet Scientifique et Culturel.

### 2. Rénovation et extension du site de l'Espace Lebon

Le site accueillera l'Institut International de la Marionnette (IIM), le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes (FMTM) et les Petits Comédiens de Chiffons (PCC). Cette opération permettra de répondre aux besoins fonctionnels de ces institutions, aux besoins d'accueil et de médiation à destination de tous les publics, au besoin de mise à disposition des ressources et aux besoins de l'apprentissage et de formation.

### 3. Transfert du pôle administratif de l'Institut de la Marionnette au sein de l'ESNAM :

Il s'agira d'accueillir à l'ESNAM la direction de l'IIM et son équipe administrative...

### 4. Extension du musée de l'Ardenne – Maison du Marionnettiste :

Le Musée sera la porte d'entrée pour accueillir le visiteur et l'orienter vers les différentes propositions de la Cité et garantira la cohérence du projet global à l'échelle du centre-ville.

### 5. Réhabilitation de la Villa d'Aubilly :

Ceci permettra de réaffirmer la place de Charleville-Mézières, de l'ESNAM et de l'IIM, dans leur rôle de formation aux métiers des arts de la marionnette et de développement de l'aide à la création (production, coproduction, diffusion).

### 6. Soutien à la création artistique, accueil de compagnies et résidence d'artistes.

La municipalité de Charleville-Mézières a souhaité consacrer une enveloppe de 250 000 € sur le mandat pour créer un dispositif innovant de soutien à la création : 90 000€ en 2022 et 2024 et 53 200€ en 2026.

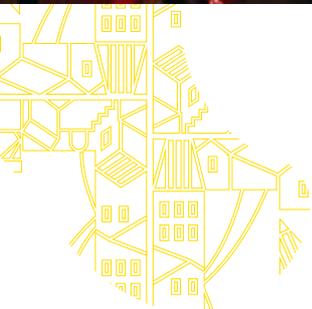
Donner du corps au projet de cité internationale de la marionnette en développant un axe de soutien à la création, en complément des projets bâtimentaires permettant de structurer l'offre de services du parcours usagers.

Favoriser l'implantation d'artistes marionnettistes à Charleville-Mézières, proposant une offre culturelle marionnette tout au long de l'année.

Permettre de faire rayonner la Cité de la Marionnette, et donc Charleville-Mézières, au plan national voire international, en soutenant des projets qui pourront s'exporter.

Ce dispositif fonctionne par le biais d'un comité de sélection composé de 11 membres avec voix délibérative.

Le dispositif de soutien à la création repose sur deux piliers dotés de 40 000 € chacun et sur un appel à projet « regard artistique croisé » avec une enveloppe de 10 000 €



# PILIER N°1

## APPEL À PROJET

### « RECHERCHE, EXPÉRIMENTATION »

#### CONTENU

Le premier appel à projet consiste en un soutien à la recherche innovante au bénéfice des marionnettistes, dont l'intérêt local est caractérisé par la présence à Charleville-Mézières et par un engagement à moyen terme à faire rayonner le soutien apporté par le territoire.

La recherche peut porter sur le renouvellement de la vision de l'art de la marionnette, par une approche pluridisciplinaire. La marionnette étant un art total, c'est le croisement des disciplines qui est recherché.

La recherche peut porter sur l'approche esthétique pure.

La recherche peut consister en une réinterrogation des modes de diffusion : la réinvention des formes d'adresse au public. Ce sont les formats des spectacles qui seront réinventés.

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets financés devront répondre à au moins deux des trois formes d'innovation suivante :

- La recherche peut porter sur le renouvellement de la vision de l'art de la marionnette, par une approche pluridisciplinaire. La marionnette étant un art total, c'est le croisement des disciplines qui est recherché.
- La recherche peut porter sur l'approche esthétique pure.
- La recherche peut consister en une réinterrogation des modes de diffusion : la réinvention des formes d'adresse au public. Ce sont les formats des spectacles qui seront réinventés.

# PILIER N°2

## APPEL À PROJET

### « SOUTIEN À LA DIFFUSION »

Le deuxième appel à projet permet une irrigation de la marionnette sur l'ensemble du territoire carolomacérien via la programmation artistique des différents événements de la Ville et via l'expérimentation de nouveaux temps forts « marionnettes ».

Il est bâti sur trois axes dotés d'une enveloppe fongible en fonction des projets présentés :

AXE # 1

#### Un été au Forum

AXE # 2

#### La marionnette dans les grands temps forts de CMZ

AXE # 3

#### Un nouveau temps fort marionnettique



PILIER N°2

## AXE #1

# Un été au Forum

Doté d'une subvention potentielle de 15 000 euros, mise à disposition estivale de la salle de spectacles du Forum afin de créer un lieu éphémère marionnettique, proposant à la fois des spectacles, des phases de résidences, des rencontres, des ateliers et des moments de convivialité.

### OBJECTIFS

Rendre les arts de la marionnette accessibles à tous.

Mettre en valeur la création marionnettique accessible à tous.

Créer un lieu convivial et chaleureux avec une identité, en permettant aux compagnies de s'exprimer dans la durée et d'avoir une visibilité.

Animer et dynamiser pendant la période estivale la salle de spectacles du Forum pour démultiplier les occasions de rencontres entre les publics et les arts de la marionnette.



## CONTENU

Le porteur du projet s'engage à organiser, produire et/ou programmer des spectacles majoritairement de marionnettes, des rencontres, des conférences, des ateliers, des résidences sur une période d'1 à 2 mois entre juillet et août 2022. Il assumera la charge de tous les coûts de cession, logistiques, défraiements...

La Ville met à disposition gratuitement la salle de spectacles le Forum (salle intérieure, bar, jardins), avec le matériel lumière et une base de matériel son (une fiche technique sera fournie sur demande). Un agent SSIAP, formé SSI, sera présent pendant les horaires d'ouverture au public. Aucun autre personnel technique ne sera mis à disposition par la ville.

La Ville met à disposition gratuitement la résidence d'artistes Pierquin (disposant de 6 couchages).



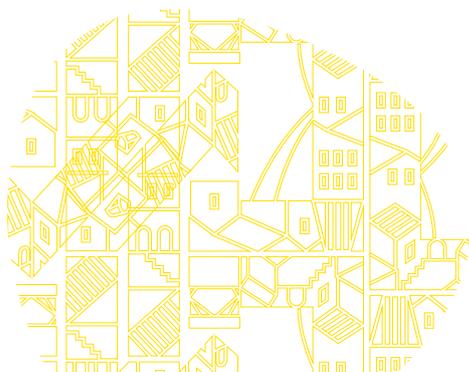
La Ville versera au porteur de projet une subvention pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

Le porteur de projet pourra trouver des financements complémentaires par le biais d'une buvette et d'une petite restauration s'il le souhaite (sous couvert des demandes d'autorisation nécessaires) et par l'instauration d'une billetterie.

Le porteur du projet peut évidemment faire appel à d'autres compagnies professionnelles, associations, artistes pour réaliser des spectacles.

Il sera seul responsable de l'exploitation du site attribué et souscrira toutes les assurances nécessaires à l'exercice de son activité et l'occupation du lieu.





## RESPONSABILITÉS

**Droits d'auteur :** les droits d'auteur sont à la charge du porteur de projet.

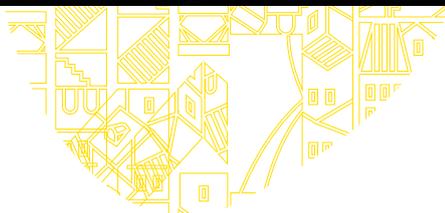
**Responsabilités artistiques :** le porteur de projet s'engage à faire converger les efforts afin que les spectateurs puissent découvrir les œuvres présentées dans une forme, une durée et un environnement technique qui ne dénaturent pas le projet artistique; à respecter les horaires et les durées de représentations; à garantir la lisibilité de la programmation. Il assumera également la responsabilité de son personnel.

**Responsabilités civiles :** le porteur de projet s'engage à posséder les licences requises ; souscrire les assurances nécessaires à l'exploitation des spectacles et du lieu; respecter les règles de sécurité en vigueur et les jauges autorisées.

**Responsabilités environnementales :** le porteur de projet s'engage à réduire autant que possible son impact environnemental en pratiquant notamment le tri sélectif des déchets, les économies d'énergie, l'affichage responsable...

## COMMUNICATION

Le porteur du projet acceptera que la Ville communique sur ses actions et fournira dans des délais fixés tous les textes, visuels, autorisations, programmes et horaires nécessaires à l'élaboration par la ville de différents outils de communication (papier et virtuelle).



## QUALIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet est une personne morale de droit privé d'au moins 2 ans d'existence, titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle 2 et 3. Il peut être composé de plusieurs entités mais un seul organisme sera désigné comme porteur de projet et référent pour toutes les formalités et démarches.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un descriptif précis du projet, comprenant les horaires, les compagnies, les artistes, les spectacles envisagés, le déroulement...
- Un descriptif précis de l'organisation générale : nombre de personnes présentes et référentes, installation d'une buvette et/ou restauration de quel type, grille tarifaire...
- Un budget prévisionnel global
- Un plan d'implantation du lieu
- Une présentation générale du porteur de projet (nature juridique et statuts, nombre d'adhérents et salariés, parcours, motivation,...) et des spectacles proposés (calendrier de programmation)

La ville pourra demander d'éventuels compléments d'information et des précisions.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Qualité artistique du projet (exigence, innovation, diversité des formes, croisement des genres et des esthétiques).
- Pertinence des modalités organisationnelles (être doté des moyens humains, logistiques, techniques, professionnels suffisants pour garantir la faisabilité du projet)
- Variété des publics cibles
- Partenariats locaux

AXE # 2

# La marionnette dans les grands temps forts de CMZ

Doté d'un budget de programmation dans la limite d'une enveloppe globale de 15 000 euros, des projets de diffusion viendraient enrichir la programmation de la Ville et devraient avoir un lien avec les thématiques d'origine des événements ou s'intégrer pleinement à l'esprit de la manifestation.

## CONTENU

Cette programmation de temps forts annuels le plus souvent hors les murs se constitue d'événements culturels (Nuit Blanche centrée sur l'art contemporain et l'interactivité, Printemps des Poètes axé sur la poésie, Fête de la musique, ...), d'événements sportifs (le semi-marathon Sedan-Charleville, la course cycliste du Circuit des Ardennes, le trail urbain de nuit Rimbaud City trail, ...), d'événements festifs (Marché de Noël, plage Ducale où durant l'été, une plage de sable fin se déploie sur la place Ducale, avec de nombreuses activités sportives et des animations, ...). La diffusion de spectacles aura lieu le plus souvent en plein air selon les événements ou dans des lieux non-équipés avec des jauges variables en fonction du spectacle.



## OBJECTIFS

L'appel à projet est destiné à programmer des spectacles de marionnettes, des déambulations marionnettiques à ces occasions, qui spécialement oeuvrent sur la transdisciplinarité (marionnette/sport, marionnette/cirque, marionnette/arts numériques, marionnette/poésie par exemple).

## QUALIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet est une personne morale de droit privé d'au moins 2 ans d'existence, titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle 2 et 3.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un descriptif précis du spectacle, avec les éléments de communication, les besoins techniques, le calendrier des représentations.
- Une présentation de la compagnie.
- Un budget précis (comprenant coût de cession, défraitements, droits d'auteur, logistique et personnel technique).

La ville pourra demander d'éventuels compléments d'information et des précisions.



## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Qualité artistique du projet (exigence, innovation, diversité des formes, croisement des genres et des esthétiques, écriture).
- Exigences techniques.
- Variété des publics cibles



AXE # 3

# Un nouveau temps fort marionnettique

Doté d'une subvention potentielle de 10 000 euros, le projet subventionné consisterait en une expérimentation de création d'un nouveau temps forts marionnette sur le territoire, sur un format d'une semaine au maximum. Si ce temps fort est concluant, il pourrait être pérennisé dans le cadre des dispositifs de droit commun.

En effet, d'autres pans de la création marionnettique peuvent s'exprimer à l'occasion d'autres temps biannuels, en dehors du FMTM.

Ils peuvent s'attacher à d'autres publics cibles (par exemple temps fort jeune public), d'autres formes spécifiques de la marionnette ou de ses croisements avec la rencontre de plusieurs arts.





## QUALIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet est une personne morale de droit privé d'au moins 2 ans d'existence, titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle 2 et 3.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un descriptif précis du temps fort, comprenant les horaires, les compagnies, les artistes, les spectacles envisagés, le déroulement, les lieux occupés, les besoins techniques demandés à la ville, les grilles tarifaires...
- Un budget prévisionnel global.
- Une présentation générale du porteur de projet (nature juridique et statuts, nombre d'adhérents et salariés, parcours, motivation,...) et des spectacles proposés (calendrier de programmation).
- La ville pourra demander d'éventuels compléments d'information et des précisions.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Qualité artistique du projet (exigence, innovation, diversité des formes, croisement des genres et des esthétiques).
- Pertinence des modalités organisationnelles (être doté des moyens humains, logistiques, techniques, professionnels suffisants pour garantir la faisabilité du projet).
- Variété des publics cibles.
- Partenariats locaux.



# PILIER N°3

## APPEL À PROJET

### « REGARD ARTISTIQUE CROISÉ SUR LES PROJETS »

Le dispositif « regard artistique croisé sur les projets » : Il s'agit concrètement de choisir pour chaque édition de l'appel à projet un « art » (photo, poésie, etc.), et donc un artiste qui pratique cet art, et qui aura pour mission, pendant les 12 mois de réalisation des projets, de les documenter, afin de produire sa propre œuvre à partir des créations et diffusions soutenues dans le cadre des piliers 1 et 2.

Le choix de l'art sera la prérogative du Maire de la ville, et le choix de l'artiste réservé aux membres du comité de sélection, sur trois propositions formulées par les lauréats de l'appel à projet.



# CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'appel à projet est établi comme suit,  
et se répèterait pour les éditions suivantes :

## POUR LES APPELS À PROJETS N°1 ET N°3

### DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021 :

Rédaction du cahier des charges détaillé de l'appel à projet, conformément aux orientations de principe actées par le conseil municipal du 23 septembre, et adoption du règlement et des financements dans le cadre du conseil municipal de décembre.

### DE JANVIER À MARS 2022 :

Publication de l'appel à projet (piliers 1 et 2) et recueil des propositions.

### D'AVRIL À JUIN 2022 :

Sélection des projets, annonce des résultats ; mise en route des projets.

En parallèle, lancement de l'appel à projet « regard artistique croisé ». Les lauréats de l'appel à projet (piliers 1 et 2) pourront ainsi proposer leurs artistes amis, les autres candidats pourront les rencontrer et prendre connaissance des projets qu'ils devront accompagner.

### DE JUILLET À SEPTEMBRE 2022 :

L'artiste est choisi après recueil des avis des lauréats. Il aura une année pleine pour accompagner les projets ; mise en route du projet par l'artiste retenu ;

Point d'étape sur les projets dans le cadre du Temps d'M

### DE JUIN 2022 À JUIN 2023 :

Réalisation des projets.

### SEPTEMBRE 2023 :

Restitution définitive dans le cadre de la biennale, et mise en valeur du « regard artistique croisé » lors du festival.

## POUR L'APPEL À PROJET N°2

### DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021 :

Rédaction du cahier des charges détaillé de l'appel à projet, conformément aux orientations de principe actées par le conseil municipal du 23 septembre, et adoption du règlement et des financements dans le cadre du conseil municipal de décembre.

### DE JANVIER À FÉVRIER 2022 :

Publication de l'appel à projet (piliers 1 et 2) et recueil des propositions pour fin février.

### DE MARS À MAI 2022 :

Sélection des projets pour fin mars, annonce des résultats ; mise en route des projets.

### DE JUIN 2022 À JUIN 2023 :

Réalisation des projets.

# SÉLECTION DES PROJETS

## 1. Comité de sélection

Le comité de sélection des appels à projet est constitué de :

- L'exécutif territorial de la ville de CMZ (deux voix délibératives sur chaque pilier).
- Les directrices des Musées de CMZ (deux voix délibérative appel à projet n°1).
- La directrice du TCM (une voix délibérative appel à projet n°2).
- La responsable du service Action culturelle et internationale (une voix délibérative appel à projet n°2).
- Le directeur des PCC (une voix délibérative sur chaque appel à projet).
- Le directeur de l'IIM (une voix délibérative sur chaque appel à projet).
- Un représentant de la DRAC, ou deux – un sur chaque pilier (une voix délibérative sur chaque appel à projet).
- Un représentant de la région, ou deux – un sur chaque appel à projet (une voix délibérative pilier 2).

Il est proposé qu'une personnalité qualifiée des champs de la Marionnette ait une présidence honorifique du comité de sélection pour chaque cycle des appels à projet, sur proposition du Comité technique de la Cité.

## 2. Engagement des candidats

Trois engagements ou contreparties devront être donnés pour garantir l'intérêt public local :

- La permanence artistique : quels que soient l'origine ou le lieu d'implantation du ou des artistes, ils devront assurer des rendez-vous réguliers sur Charleville-Mézières, développer des partenariats avec des acteurs locaux, et offrir plusieurs occasions de rencontres à Charleville-Mézières avec les publics.
- Le rayonnement : tous les projets de diffusion utilisant l'objet des recherches pendant une durée de 5 à 8 ans devront faire apparaître le soutien initial de la Cité et de la Ville.
- Le partenariat avec le dispositif « regard artistique croisé » en acceptant les droits de l'artiste en question. Au-delà, il pourrait être envisagé, de demander aux artistes soutenus de proposer un dépôt au musée quand cela s'y prête du « matériel » utilisé et produit dans le cadre des recherches, afin d'enrichir le fond et de concourir au projet artistique de la future « maison du marionnettiste », d'offrir un musée « expérientiel ».

## 3. Recevabilité des candidatures

Les candidatures présentées par appel à projet devront répondre aux critères énumérés au présent règlement.

# DÉPÔT DES CANDIDATURES

## 1. Éléments du dossier

Afin d'officialiser leur candidature, les candidats devront déposer un dossier complet (papier ou numérique) comprenant :

- Un CV et quelques références des « oeuvres » précédemment réalisées.
- Une note d'intention expliquant le dépôt d'une candidature.
- Une note technique précisant les besoins matériels et les conditions techniques; particulières pour la réalisation de l'œuvre.
- Un planning prévisionnel d'intervention.
- Une présentation de l'activité de la compagnie ou de l'association.
- Un budget prévisionnel équilibré.
- Les éléments spécifiques précisés dans le règlement de chaque appel à projet.
- Préciser l'intitulé de l'appel a projet auquel vous répondez : Pilier et Axe.

## 3. Adresser les candidatures à :

Mairie de Charleville-Mézières  
 Service Action Coeur de Ville  
 Place du Théâtre  
 CS 40490  
 08109 Charleville-Mézières  
 Tél. : 03 24 32 41 46  
 Mail :  
[citeartsdelamarionnette@charleville-mezieres.fr](mailto:citeartsdelamarionnette@charleville-mezieres.fr)

## 2. Date limite de dépôt des dossiers

Retour des offres pour le 1er mars 2022 pour les piliers 1 et 2.





CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
**CITÉ DES ARTS DE  
LA MARIONNETTE**

Première ville du département des Ardennes, Charleville-Mézières est frontalière de la Belgique, non loin du Luxembourg et rayonne vers l'Europe du Nord.

Capitale mondiale des arts de la Marionnette, cité natale d'Arthur Rimbaud, Charleville-Mézières offre 300 hectares d'espaces verts à ses habitants et aux touristes qui peuvent trouver là un havre de paix à 1h40 de Paris ou 2h30 de Bruxelles, 50 minutes de Reims ou encore 2h30 de Lille.

Qualité de vie, environnement, culture, la cité de Charles de Gonzague est la ville de tous les possibles, l'échelle humaine en plus.

